

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la session régulière du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 14 janvier 2008, à 19 h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire Francis Bouchard

Madame la conseillère
et messieurs les conseillers

Julie Dubois
Julien Dufour
Patrice Imbeault
Martial Hovington
Jacques Morris
Michel St-Laurent

Est également présente : Madame la directrice générale
et secrétaire-trésorière, Myriam Lessard

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Acceptation de la liste des comptes et certification de disponibilité de crédit;
4. Période de questions
5. Correspondance :
 - Carte de remerciements;
 - CRE - lancement de 2 appels de projets dans le cadre du programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts, saison 2007-2008;
 - Ministère des Transports du Québec - programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, fin des mesures transitoires;
 - FQM - élections au sein de la FQM;
 - Archeo-Topo - rencontre à prévoir;
 - Conseil régional de la culture - prix 2008 « Culture et développement »
 - MRC - journée de réflexion sur le monde municipal en Haute Côte-Nord;
 - Paul Lessard - réception d'une mise en demeure;
 - Charles Lessard pour le groupe Bouchard, Lessard et Brisson, - mise en demeure;
6. Table de concertation des Associations de personnes handicapées de la Côte-Nord - participation à la journée du 3 juin 2008;
7. Centraide - participation à la soirée de clôture; 19 janvier 2008;
8. Conseil régional de la Culture et des Communications de la Côte-Nord - adhésion pour l'année 2008, (50.00\$);
9. Demande de commandite - Journée Internationale des Femmes;
10. Demande de commandite - Club Morillon;
11. Demande de commandite - Club de volley-ball, Les Gazelle;
12. Résolution pour adopter le calendrier de conservation de la Municipalité des Bergeronnes;
13. Demande d'appui « Accès-Logis Québec »;
14. OMH - demande de modification au mandat de gestion;
15. Claude Brassard, demande d'acquisition d'une partie de terrain;

16. Bersaco - transfert d'une partie de terrain;
17. Résolution - Programme PMVI , marina;
18. Varia;
19. Période de questions;
20. Fermeture de la session régulière.

OUVERTURE DE LA SESSION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

M. Bouchard souhaite la bienvenue à l'assemblée.

08-01-0001 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
 APPUYÉ PAR le conseiller Michel St-Laurent
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu et déposé en laissant l'item « VARIA » ouvert :

08-01-0002 Acceptation de la liste des comptes et certification disponibilité de crédit de décembre 2007

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
 APPUYÉ PAR le conseiller Michel St-Laurent
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer du mois de décembre 2007, après la vérification et l'acceptation des conseillers responsables de la conformité des dépenses, soit acceptée telle que déposée auprès des membres du conseil municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT 2007

Je, Myriam Lessard, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 58 281.30 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

LISTE DES COMPTES À PAYER 2007-12		
Association des directeurs municipaux	Cotisation annuelle et assurance 2008	496.98 \$
Bodycote	Analyses d'eau	109.39 \$
Citicapital	Location système téléphonique	153.18 \$
Dépanneur des Berges	Essence machineries	254.50 \$
Desjardins service financiers	Cotisations assurances employés déc 2007	1 428.82 \$
Dessau	Projet mise aux normes eau potable	3 244.16 \$
Équipement GMM	Frais photocopies mensuelles	178.68 \$
Fédération québécoise Municipalités	Transport tests d'eau	37.41 \$
Groupe Impro Fjord	Fourniture de bureau	211.71 \$
Groupe conseil TDA	Services professionnels - étude sur réseau aqueduc	359.95 \$
Hervé Simard	Programme MRC Lac-à-Raymond - achat	1 458.56 \$

	gravier		
Journal Haute-Côte-Nord	Encart local - infomunicipal	15.95 \$	
Julie Dubois	Frais déplacement + fournitures diverses	82.36 \$	
La Bergeronnette inc.	Repas des Fêtes conseil municipal et employés	490.00 \$	
Les constructions SRV	Programme MRC - Lac-à-Raymond	9 332.51 \$	
Les Éditions juridiques FD	Renouvellement mises à jour code municipal	139.05 \$	
Les Entreprises Carl Brassard inc.	Contrat entretien luminaires et installation ch-lac-sables	992.66 \$	
Les laboratoires SL	Projet mise aux normes eau potable	9 913.65 \$	
LP Tanguay	Chlore	403.38 \$	
Municipalité de Tadoussac	Quote-part machoires de vie	1 400.00 \$	
Papeterie du Fleuve	Fournitures de bureau	117.81 \$	
Pièces d'auto Deschênes	Rénovation salle municipale + fournitures patinoire	328.15 \$	
Produits BCM	Fourniture aqueduc pour patinoire	113.95 \$	
Québec municipal	Cotisation annuelle - bulletin internet	182.32 \$	
Quincaillerie Lepage	Fourniture patinoire et garage municipal	74.03 \$	
Terrassement et pavage SL	Programme MRC - Lac-à-Raymond	3 868.62 \$	
Transport Larouche	Sablage chemin Rg-St-Joseph + contrat déneigement	12 034.45 \$	
Via Côte-Nord	Transport fourniture aqueduc pour patinoire	8.17 \$	
TOTAL:		47 430.40 \$	
	LISTE DES DÉBOURSÉS 2007-12		
Francine Maltais	Conciergerie 08-12-2007	60.00 \$	554
Bell Canada	Communications biblio. + bureau municipal	331.74 \$	556
Hydro-Québec	Électricité lumières de rue	758.89 \$	575
Bell mobilité	Communications cellulaire maire	33.75 \$	597
Petite caisse	Timbres et fourniture bureau	186.14 \$	601
Sébastien Guay	Travaux mises aux normes comptables	1 504.14 \$	602
Francine Maltais	Conciergerie 15-12-2007	71.25 \$	603
Luc Caron	Réclamation	225.13 \$	604
Francine Maltais	Conciergerie 22-12-2007	63.75 \$	605
Bell Canada	Internet biblio et bureau municipal	170.76 \$	607
Hydro-Québec	Électricité station pompage + chloration + édifice mun.	1 813.97 \$	608
Ministère revenu Québec	DAS déc 2007	3 784.13 \$	609
Receveur général du Canada	DAS déc 2007	1 847.25 \$	610
SOUS-TOTAL:		10 850.90 \$	
TOTAL:		58 281.30 \$	

Période de questions :

Aucune question n'est adressée au conseil de la Municipalité des Bergeronnes.

Correspondance :

M. le maire procède à la lecture de la correspondance :

- M. Jacques Morris désire avoir une copie du programme de participation régional à la mise en valeur des forêts 2007-2008,
- La lettre du MTQ concernant la diminution de leur participation financière – celle-ci fera l'objet d'une résolution à l'item VARIA,
- La rencontre demandée par l'organisme ARCHÉ-TOPO se fera en janvier 2008,

08-01-0003 Adhésion Conseil régional de la Culture

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes est membre depuis plusieurs années de cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a sur son territoire des infrastructures à caractère culturel, historique et patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Culture est un organisme qui offre un soutien technique et financière au développement de projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité devienne membre du Conseil régional de la Culture au montant de 50.00\$ pour l'année 2008;

08-01-0004 Résolution – Journée Internationale des Femmes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes a reçu une demande d'aide financière de l'Alliance des Femmes qui est à la recherche de fonds pour organiser une activité dans le cadre de la Journée Internationale des Femmes;

CONSIDÉRANT QUE ce groupe assure un suivi auprès des personnes de la Municipalité des Bergeronnes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
APPUYÉ PAR le conseiller Michel St-Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité des Bergeronnes octroie une aide financière de l'ordre de 50.00\$ pour l'activité qui sera organisée par cet organisme lors de la Journée Internationale des Femmes;

08-01-0005 Résolution –Commandite Club Morillon

CONSIDÉRANT QUE le Club Morillon sollicite un appui financier pour l'entretien et la réparation de la motoneige qui sert à l'entretien des pistes de ski de fond :

CONSIDÉRANT QUE cet organisme offre à la population et aux touristes un apport récréatif par l'entretien du sentier pédestre et de ski de fond;

CONSIDÉRANT QUE pour la Municipalité des Bergeronnes s'est un atout majeur en loisirs et que la Municipalité veut pallier à l'essoufflement des personnes responsables de cet organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Municipalité des Bergeronnes offre un soutien financier à cet organisme en vérifiant auprès du CLD (Centre local de développement) s'il y a la possibilité d'obtenir de l'aide dans un des programmes qu'il gère pour un montant de 1 000\$;

ET, QU'ADVENANT un refus du CLD d'offrir un soutien financier à cet organisme, la Municipalité des Bergeronnes s'engage à verser une somme de 500\$;

QUE l'un ou l'autre des sommes obtenues servent uniquement à l'entretien et à la maintenance des sentiers.

08-01-0006 Résolution – commandite, Club de volley-ball Les Gazelles

CONSIDÉRANT QUE ce Club de Volleyball se démarque sur le plan régional au sein de la ligue du Sport Etudiant de la Commission scolaire de l'Estuaire;

CONSIDÉRANT QUE des étudiantes des Bergeronnes sont membres de l'équipe;

CONSIDÉRANT QUE le Club doit trouver du financement en réalisant plusieurs activités de financement ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Morris
APPUYÉ PAR le conseiller Michel St-Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité octroie une aide financière de l'ordre de 300.00\$ pour la saison 2008 afin d'aider à déboursier les coûts du transport pour la participation à 4 tournois;

08-01-0007 Résolution – Dépôt du calendrier de conservation de la Municipalité des Bergeronnes aux Archives nationales

ATTENDU QUE l'article 7 de la loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 8 de cette loi oblige les organismes publics visés aux paragraphes 4 et 7 de l'annexe à soumettre à l'approbation du ministère son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinées à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE ce calendrier doit être soumis à l'approbation de la Ministère de la Culture et des Communications;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault

D'ADOPTER le calendrier de conservation préparé par Madame Danny Dufour;

D'AUTORISER Madame Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière à le signer et à le SOUMETTRE aux Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité des Bergeronnes;

08-01-0008 Résolution-Appui concernant la reconduction du programme AccèsLogis

CONSIDÉRANT QUE depuis 30 ans le logement communautaire fait la démonstration de sa capacité à loger convenablement les ménages à revenu faible ou modeste;

CONSIDÉRANT QUE le logement communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie, les personnes seules ou les personnes nécessitant un soutien particulier (personnes itinérantes, personnes vivant un problème de santé mentale ou autres);

CONSIDÉRANT QUE le logement communautaire est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de revitalisation économique;

CONSIDÉRANT QUE moins du quart des 2000 unités de logement supplémentaires annoncées lors du budget 2007-2008 dans le programme AccèsLogis reste à attribuer;

CONSIDÉRANT QUE près de 10 000 logements communautaires en préparation sur le territoire québécois sont ainsi confrontés à une fin de programme à court terme;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis constitue depuis maintenant 10 ans un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement communautaire;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris
Et RESOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER au gouvernement la reconduction du programme AccèsLogis en annonçant dans le budget 2008-2009 des investissements qui permettront de poursuivre le développement du logement coopératif et sans but lucratif au Québec et de réaliser 20 000 logements dans les 5 prochaines années.

**08-01-09 Résolution – Entente de gestion entre l'OMH et la
Municipalité des Bergeronnes**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a reçu une demande de l'OMH demandant le rapatriement de la gestion cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'OMH nous offre à compter du 1 janvier 2008 un montant forfaitaire de 500.00\$ pour la location d'un local incluant les services de téléphone et Internet;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour
Et RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité des Bergeronnes produise une entente écrite entre les 2 parties établissant les paramètres de l'utilisation du local, c'est-à-dire que ce local doit avoir une vocation polyvalente qui pourra être utilisé par d'autres organismes, qu'il y aura un horaire fixe d'établi pour l'utilisation des différents comités utilisateurs;

QUE la Municipalité accepte le montant de 500\$ pour cette première année comme paiement de l'OMH;

QUE cette entente est à titre expérimental pour un an et qu'il y a possibilité de renouveler considérant l'expérience vécue en cette première année.

08-01-10 Résolution – cessation d’une partie de terrain à l’usine Bersaco dans le but d’ériger un mur acoustique

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, il y a des pourparlers entre l’administration de l’usine et la Municipalité concernant la construction d’un mur acoustique;

CONSIDÉRANT QUE selon la loi du Code municipale, article 6.1.spécifie que la cessation ou l’aliénation de tout bien municipaux doit être réalisé à titre onéreux selon la valeur marchande ou selon les frais engagé par la municipalité pour en faire l’acquisition

CONSIDÉRANT QUE suite à un préavis juridique auprès de la firme Tremblay, Bois, Migneault, on mentionne que la municipalité peut céder un terrain selon la valeur marchande dudit terrain;

CONSIDÉRANT QUE présentement, les membres du conseil considèrent la valeur marchande des terrains à céder est nulle vu la proximité de l’usine et qu’il n’y a aucun acquéreur intéressé par l’achat de ces terrains;

CONSIDÉRANT QUE suite à la vente de ces terrains, l’entreprise devra payer des taxes foncières sur ceux-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR le conseillère Julie Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CÉDER les dits terrains pour une somme de un dollar si la transaction se termine préalablement avant le premier août 2008 et qu’après cette date le coût sera de 2 500\$ aux conditions exigées par les membres du conseil;

- l’ensemble des transactions doit être faites par acte notarié
- que l’ensemble de tous les frais de notaire, d’arpentage et autres exigés par la loi soient au frais de l’entreprise pour une telle cessation
- que les plans et devis du mur acoustique soient conçues par une firme d’ingénierie accréditée et devront être soumis à la Municipalité avant le début des travaux pour approbation
- que les plans soient en respect de l’environnement et du plan de zonage
- que l’entreprise s’engage à faire un entretien perpétuel de ce mur
- que l’entreprise doit ériger un mur acoustique d’ici la fin de l’année 2009

VARIA :

08-01-11 Résolution - programme d’aide à l’entretien du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un avis écrit du Ministère des Transports (MTQ) informant celle-ci que la période de transition est terminée et que les montants d’aide vont diminuer d’année en année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne recevra plus aucune aide financière en 2013 car le programme des mesures transitoires aura pris fin;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial transfère de plus en plus d'obligations aux municipalités du Québec qui ont des impacts financiers majeurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement est dans un processus de reconnaître certaines municipalités comme dévitalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR le conseiller Michel St-Laurent
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité des Bergeronnes conteste la fin de ce programme et signifier au Ministère des Transports du Québec de reconduire le programme d'aide du réseau routier local du même montant que établi à 47,184\$ avec un avis écrit au bureau régional, copie conforme au Ministre ainsi qu'aux députés de la région;

08-01-12 Résolution – achat du camion municipale

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal des Bergeronnes a pris la décision de ne pas poursuivre le contrat de location pour le camion municipal servant aux opérations courantes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers Martial Hovington et Patrice Imbeault font des recherches pour trouver un véhicule plus adapté aux besoins de la Municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location du camion actuel prend fin le 21 février 2008;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois
APPUYÉ PAR le conseiller Michel St-Laurent
ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE les conseillers Martial Hovington et Patrice Imbeault soient autorisés à faire un déplacement pour effectuer une vérification du véhicule retenue avant de procéder à l'achat ou à la location du futur camion.

08-01-0013 Résolution – acceptation du procès-verbal de la session régulière du 10 décembre 2007

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Morris
APPUYÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la session régulière du 10 décembre 2007 soit et est accepté avec la correction suivante à la résolution 07-12-2088,

« Résolution - dépôt du projet de la « marina » dans le cadre du programme PMVI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie du programme PMVI avec Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE suite à la séance publique tenue dans le cadre de ce programme et que le projet de la Municipalité des Bergeronnes, « Remplacement de quais à la marina » a été retenu;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est estimé à 31 500.00 \$ que le promoteur investi une somme de 16 500.00 \$ et que le solde de 15 000.00 \$ est la participation financière qui sera puisé à même les fonds du programme PMVI d'Hydro Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR le conseillère Julie Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le maire de la municipalité des Bergeronnes, M. Francis Bouchard, à présenter le dossier argumentaire à Hydro-Québec;

D'autoriser le maire de la municipalité des Bergeronnes, accompagné, à titre de témoin, de la secrétaire-trésorière Mme Myriam Lessard, à signer la convention de réalisation du programme de mise en valeur intégrée de la Municipalité des Bergeronnes du poste de Bergeronnes entre Hydro-Québec et la municipalité;

D'autoriser le conseil municipal des Bergeronnes à engager le coût de réalisation de l'initiative pour un montant maximum de 15 000\$ dans le cadre de ce programme;

QUE la Municipalité des Bergeronnes signe l'entente relative à la réalisation d'autoriser le conseil municipal des Bergeronnes à exploiter et à entretenir l'initiative en tant que responsable de cet investissement dans l'environnement de son territoire. »

MOTION DE FÉLICITATIONS

La Municipalité des Bergeronnes tient à féliciter les pompiers de la Municipalité des Bergeronnes qui ont réussi avec honneur leur formation, soient :

— Pompier 1 :	Sébastien Larouche	Serge Lessard
— Pince de désincarcération :	Pascal Gaudreault	Frédéric Gilbert
	Sébastien Larouche	Serge Lessard
	Sébastien Ross	Jonathan Simard
	Martin Simard	

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions adressées à M. le maire portent sur le camion de pompier, la caserne, le service de la comptabilité et les commandites que la Municipalité octroient.

08-01-0014 Fermeture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
QUE l'assemblée soit et est levée à 21h30

Francis Bouchard
Maire

Myriam Lessard
Secrétaire-trésorière et directrice générale